

COMMUNE D'ESTAGEL

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 26 septembre 2023

PRESENTS : Georges BADRIGNANS, Pierre Marie BERNIER, Robert BILE, Michel CADE, Sandra CAZENOVE-VALENTI, Claude DUMARCEY, Roger FERRER, Marie-Claude FERRIS, Antoine LOPEZ, Fatma NASRI, Suzanne WOLFF

PROCURATIONS : Doriane LUZ-GARAU à Roger FERRER, René MONIER à Fatma NASRI, Maëva RIGAT à Antoine LOPEZ

ABSENTS : Véronique ALLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Suzanne WOLFF

La majorité des conseillers municipaux étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Madame Suzanne WOLFF est désignée comme secrétaire de séance. En outre, il est décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Didier CALVET, Secrétaire Général, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

Informations au Conseil Municipal

Le Maire informe l'Assemblée de la demande de la Gymnastique d'avoir une clé permanente de la salle Arago, pour leur activité.

Le Maire indique que Madame Jeannine COSTE a des infiltrations d'eau côté place DELONCLE. Il lui a proposé de prendre contact avec son assurance.

Fatma NASRI fait part que les haut-parleurs ne fonctionnent pas partout dans le village. Le Maire propose que Antoine LOPEZ et Claude DUMARCEY établissent un bilan des lieux où les haut-parleurs ne fonctionnent pas.

01 – Projet : isolation et désamiantage du toit du gymnase – Plan de financement actualisé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 février 2023 approuvant l'opération intitulée « isolation et désamiantage du toit du gymnase ».

Le montant définitif des travaux ainsi que le plan de financement de l'opération doivent être réajustés, en effet la subvention de financement dans le cadre du PAP d'un montant de 40 000 € a été convertie en Fonds Vert.

Le montant HT des travaux étant arrêté à **140 335.16 € H.T.** monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

- Etat – Fonds Vert 85 268.00 €
- Département (A.I.T.) 27 000.00 €
- Fonds Propres 28 067.16 €

Entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

Accepte le montant des travaux de l'opération et le plan de financement proposé.

02 – Déclassement de la parcelle AM 195 du domaine privé dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur SAUT Stéphane demandant le classement dans le domaine public de la parcelle AM 195 « rue Mendès France » d'une superficie 2a 58ca, afin de pouvoir se raccorder à la fibre.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De classer dans le domaine public communal la parcelle AM 95 « Rue Mendès France » d'une superficie de 2 a 58 ca.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

03 – Approbation de la convention de liaison aero souterraine RTE Baixas-Tautavel- Estagel-Saint Paul de Fenouillet

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer la convention A16LA 2022-2663 de servitudes avec RTE réseau de transport d'électricité concernant la liaison aero souterraine RTE Baixas-Tautavel-Saint Paul de Fenouillet.

Le Maire donne lecture de la convention A16LA 2022-2663 concernant la liaison aéro souterraine RTE Baixas-Tautavel-Saint Paul de Fenouillet.

RTE réseau de transport d'électricité s'engage à verser à la commune la somme 1 949,00 € (mille neuf cent quarante neuf euros) à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toutes nature résultant pour celui-ci de l'exercice des droits reconnus à l'article 1^{er}.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'APPROUVER :

- la convention A16LA 2022-2663 entre RTE réseau de transport d'électricité et la commune d'Estagel, portant la liaison aéro souterraine Rte Baixas-Tautavel-Saint Paul de Fenouillet.
- RTE réseau de transport d'électricité s'engage à verser à la commune la somme 1 949,00 € (mille neuf cent quarante neuf euros) à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toutes nature résultant pour celui-ci de l'exercice des droits reconnus à l'article 1^{er}.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

04 – Modification du règlement cantine – Vote montant repas pour enfant PAI

Monsieur le Maire d'Estagel, informe le Conseil Municipal que le prestataire des repas à la cantine ne fournit pas de repas aux enfants ayant un P.A.I. Les enfants sous PAI doivent donc apporter leur repas. Monsieur le maire propose de voter un tarif pour la participation des familles concernées aux frais de fonctionnement de la cantine (frais généraux de structure, entretien, encadrement...) durant le repas. Il propose de modifier le règlement en conséquences et d'adopter les tarifs suivants :

DESIGNATION	TARIFS
CANTINE :	
Montant annuel	320 €
Forfait mensuel	32 €
Carnet de 10 tickets	32 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

ACCEPTTE la proposition de tarif de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la modification du règlement

05 – Modalités d’inscription – Vote tarifs journée d’ouverture des mercredis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, de la délibération n° 01B-20221027 du 27 octobre 2022 concernant l’ouverture du périscolaire les mercredis et le vote des tarifs à la journée.

Il propose de mettre en place du périscolaire les mercredis et de voter les tarifs similaires au centre de loisirs :

Coût par enfant à la journée	Participation communale Mairie	Coût famille à la journée
19 €	5 €	14 €

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après avoir délibéré, approuve les tarifs ci-joint.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

06 – Proposition d’achat de terrain par Marcou Habitat

Monsieur le Maire présente à l’Assemblée la demande de Marcou Habitat qui souhaite acquérir deux terrains (macrolot n° 1 et n° 2) sur le lotissement « El Pla » pour un montant global de 295 000 euros TTC net vendeur.

Ces macrolots se composent comme suit :

- Macrolot n° 1 pour un montant de 125 000 € pour la réalisation de 5 villas en Prêt social Location Accession
- Macrolot n° 2 pour un montant de 170 000 € pour la réalisation de 10 Logements Locatifs Sociaux

Après accord du Conseil Municipal, un compromis de vente sera établi avec les conditions suspensives suivantes :

- Obtention du permis de construire
- Obtention de l’agrément de l’Etat
- Obtention des divers prêts relatif au logement social
- Obtention des garanties d’emprunts
-

Après avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil décide

- d'autoriser l'acquisition de deux terrains (macrolots n° 1 et n° 2) sur le lotissement « El Pla » à Marcou Habitat pour un montant de 295 000 € TTC net vendeur
 - Macrolot n° 1 pour un montant de 125 000 € pour la réalisation de 5 villas en Prêt social Location Accession
 - Macrolot n° 2 pour un montant de 170 000 € pour la réalisation de 10 Logements Locatifs Sociaux
- Mandate le Maire pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

07 - Questions diverses

Néant

Clôture de la séance à 20h30

Vu pour être affiché le 26 septembre 2023, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**La Secrétaire,
Suzanne WOLFF**

**À Estagel, le 26 septembre 2023
Le Maire,
Roger FERRER**



A circular official stamp of the Municipality of Estagel, Pyrénées-Orientales. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE D'ESTAGEL" and "68310 Pyrénées-Orientales". A blue ink signature is written over the stamp.



A circular official stamp of the Municipality of Estagel, Pyrénées-Orientales. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE D'ESTAGEL" and "68310 Pyrénées-Orientales". A red ink signature is written over the stamp.

